
Assemblée communale du 3 décembre 2019

Présidence : Monsieur Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : Mesdames Jeanine Lane et Céline Schmutz
Monsieur Alexandre Genoud

Présents : 65 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mesdames Heidi Brodard, Corry Fontaine, Nathalie Fontaine, Rosa Imfeld,
Mireille Pury et Denis Roth
Messieurs René Brodard, Patrick Buchs, Frédéric Fontaine et Markus Näf

A 20h00, Monsieur le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale des bienvenues aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 47 du 22 novembre 2019, par avis sur le site internet de la commune, par affichage au pilier public et par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2019
2. Budget 2020
 - a) Présentation du budget de fonctionnement et rapport de la commission financière
 - b) Présentation du budget d'investissement et rapport de la commission financière
 - Crédit d'étude pour projet de mobilité douce
 - Crédit pour le remplacement d'une conduite d'approvisionnement en eau potable, secteur Les Râpes / Pré-à-Losel
 - Crédit pour le projet et la procédure de demande d'autorisation de rénovation de la salle d'Aumont
 - c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces
4. Divers

Les documents relatifs aux points 1, 2 et 3 ne seront pas lus intégralement étant joints à la convocation.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2019

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement.

Monsieur Hubert Pidoux signale qu'il a envoyé un courrier recommandé au Conseil communal pour l'assemblée de ce soir.

Monsieur le Président répond que son courrier a été réceptionné le lundi 2 décembre 2019 à la commune et qu'il n'a pas été traité par le Conseil communal du moment que l'ordre du jour des séances du Conseil communal est toujours arrêté au vendredi précédent. Le

courrier de Monsieur Hubert Pidoux sera traité par le Conseil communal lors de la séance du lundi 9 décembre prochain et il lui sera répondu par écrit.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2019 est accepté à l'unanimité.

2. Budget 2020

a) Présentation du budget de fonctionnement

Lecture est donnée par Monsieur Sébastien Banderet du budget de fonctionnement 2020 récapitulé comme suit :

| RECAPITULATION BUDGET DE FONCTIONNEMENT | Budget 2020 | |
|---|---------------------|---------------------|
| | Charges | Produits |
| TOTAUX FONCTIONNEMENT | 5'185'960.00 | 5'012'970.00 |
| ADMINISTRATION | 579'560.00 | 121'120.00 |
| ORDRE PUBLIC | 117'300.00 | 47'550.00 |
| ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 1'699'200.00 | 122'600.00 |
| CULTE, CULTURE ET LOISIRS | 37'500.00 | |
| SANTE | 544'700.00 | 3'000.00 |
| AFFAIRES SOCIALES | 665'900.00 | |
| TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 281'200.00 | 19'700.00 |
| PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT | 614'800.00 | 566'500.00 |
| ECONOMIE | 18'900.00 | |
| FINANCES ET IMPOTS | 626'900.00 | 4'132'500.00 |
| Excédents charges fonctionnement | | 172'990.00 |

Le budget de fonctionnement a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 4 novembre 2019 et présenté à la Commission financière le 26 novembre 2019.

Rapport de la Commission financière

La parole n'étant pas demandée, la Commission financière livre son rapport. Elle souligne que comme pour chaque exercice, bien de postes sont des dépenses dites liées, imposées par l'Etat. Elle demande donc aux citoyens de l'approuver tel que présenté.

b) Présentation du budget d'investissement

Lecture est donnée par Monsieur Sébastien Banderet du budget d'investissement 2020 récapitulé comme suit :

| RECAPITULATION BUDGET D'INVESTISSEMENT | Budget 2020 | |
|---|-------------------|-------------------|
| | Dépenses | Recettes |
| TOTAUX INVESTISSEMENT | 530'000.00 | 125'000.00 |
| TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 30'000.00 | |
| PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT | 320'000.00 | 125'000.00 |
| FINANCES ET IMPOTS | 180'000.00 | |
| Excédents dépenses investissement | | 405'000.00 |

Le budget d'investissement a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 11 novembre 2019 et présenté à la Commission financière le 26 novembre 2019.

Crédit d'étude pour projet de mobilité douce – CHF 30'000.-

Dans le but d'offrir une alternative en mobilité douce aux habitants de la commune, le Conseil communal envisage de créer un itinéraire entre les villages de Montet et Frasses et à la sortie de Granges-de-Vesin, direction Montet, afin de rejoindre l'itinéraire déjà existant. Ce crédit permettra d'étudier la faisabilité de ce projet.

Cette dépense sera couverte par les recettes courantes avec amortissement annuel de 15%.

Monsieur Rolf Fehlmann se renseigne sur le tracé envisagé à la sortie de Granges-de-Vesin direction Montet.

Monsieur le Président indique que l'étude permettra justement de définir précisément le tracé. Le canton a édité un plan sectoriel vélo dont il sera tenu compte dans le cadre de cette étude.

Crédit pour le remplacement d'une conduite d'approvisionnement en eau potable, secteur Les Râpes / Pré-à-Losel – CHF 320'000.-

Dans le cadre du projet d'assainissement du réseau d'eau potable de la commune qui s'est achevé en 2010, il avait été prévu à moyen terme le remplacement de la conduite d'approvisionnement en eau potable qui relie le captage Les Râpes à la station de surpression de Pré-à-Losel à Granges-de-Vesin. Le Conseil communal s'est à nouveau penché sur ce dossier et a estimé, du fait de l'état de la conduite, qu'il y avait nécessité de la remplacer.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé de 1.5% avec amortissement annuel de 4%.

Crédit pour le projet et la procédure de demande d'autorisation de rénovation de la salle d'Aumont – CHF 180'000.-

Cet investissement permettra la réalisation du projet de rénovation de la salle d'Aumont jusqu'à la procédure de demande d'autorisation de construire. Il englobera tous les frais relatifs à cette phase du projet afin de pouvoir présenter un dossier définitif prêt à être mis à l'enquête publique. Le Conseil communal va également se lancer à la recherche de membre pour composer une commission de bâtisse.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé de 1.5% avec amortissement annuel de 15%.

Rapport de la Commission financière

La parole n'étant plus demandée, la Commission financière livre son rapport. Elle précise que le montant total des charges s'élève à CHF 530'000.-. Elle reconnaît tous les investissements nécessaires et utiles. Elle demande donc aux citoyens de les approuver tels que présentés.

c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Les crédits relatifs aux nouveaux investissements, avec recours éventuel à l'emprunt, d'un montant total de CHF 530'000.- sont approuvés par l'assemblée de la manière suivante :

- Crédit d'étude pour projet de mobilité douce – CHF 30'000.- / 65 oui
- Crédit pour le remplacement d'une conduite d'approvisionnement en eau potable, secteur Les Râpes / Pré-à-Losel – CHF 320'000.- / 65 oui
- Crédit pour le projet et procédure de demande d'autorisation de rénovation de la salle d'Aumont – CHF 180'000.- / 63 oui – 2 absentions

Le budget de fonctionnement 2020 est accepté, à l'unanimité, par l'assemblée.

Le budget d'investissement 2020 est accepté, à l'unanimité, par l'assemblée.

3. Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces

Dans le but de légiférer sur les heures d'ouverture des commerces situés sur le territoire communal, notamment les ouvertures dominicales, la commune doit se doter d'un règlement communal à cet effet.

Le projet de règlement, présenté ci-dessous, a été réalisé en collaboration avec le Service de la police et du commerce et le Service des communes.

A la question de savoir quelles sont les limites fixées par le droit cantonal en matière d'heures d'ouverture des commerces (art. premier du règlement), il est répondu que les commerces peuvent être ouverts de 6 à 19 heures du lundi au vendredi et de 6 à 16 heures le samedi. Les commerces liés aux stations d'essence peuvent être ouverts jusqu'à 21 heures du lundi au samedi.

Madame Verena Pires s'interroge sur les commerces qui sont concernés par ce règlement.

Monsieur le Président explique que ce règlement légalisera la situation actuelle des commerces qui ne sont pas en règle notamment au niveau des ouvertures dominicales et des jours fériés (autorisées de 6 à 19 heures selon le nouveau règlement) comme par exemple le shop Le Virage à Montet qui est considéré comme un commerce lié à une station d'essence.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée approuve par 63 oui contre 2 abstentions le règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces.

4. Divers

En préambule, Monsieur le Président revient sur une question de Monsieur Hubert Pidoux, transmise par écrit durant la dernière assemblée, quant aux salaires des conseillers communaux. Il explique que des questions peuvent être posées oralement par tout citoyen avec réponse du Conseil communal. Des questions écrites peuvent également être soumises en tout temps au Conseil communal qui y répondra par écrit.

Pour répondre à la question des salaires, le Conseil communal estime que la rémunération des membres de l'exécutif est à considérer comme un défraiement plutôt qu'un salaire.

Chaque membre touche un montant forfaitaire annuel de CHF 2'500.- et des jetons de présence de CHF 70.-/séance du Conseil communal, y compris le syndic, pour environ 40 séances annuelles.

Le total de ces deux positions correspond au montant sous rubrique 010.300.00 de CHF 34'930.- dans les comptes 2018.

Pour toutes les autres tâches et fonctions (suivi et traitement de dossiers, séances, assemblées, etc), les conseillers touchent un montant horaire de CHF 35.-. Le total de ces défraiements figure sous rubrique 010.317.00 pour un montant de CHF 27'332.90 dans les comptes 2018. Le poste du syndic est le plus touché par ce compte. Par contre, la répartition entre les autres conseillers est assez disparate car influencée par les dossiers à traiter qui sont variables d'année en année.

Il donne ensuite connaissance de quelques informations concernant les dossiers suivants :

- Chemin piétonnier de La Léchère : Le dossier a été transmis aux services de l'Etat concernés pour examen préalable et reste dans l'attente d'un retour avant mise à l'enquête publique.
- Arrêts de bus TPF à Aumont et Granges-de-Vesin : Le dossier a également été transmis aux services de l'Etat concernés pour examen préalable et reste dans l'attente d'un retour avant mise à l'enquête publique.
- Déplacement route cantonale Montet-Mussillens, secteur Champs-Montants : L'avant-projet de ce déplacement a été soumis aux services de l'Etat concernés pour prise de position. Le préfinancement de ce dossier est assuré par l'entreprise Jean Weibel SA.

- Aménagement d'une place multisports à Montet : La mise à l'enquête publique de ce dossier a été effectuée et le permis de construire devrait être délivré tout prochainement.

Il ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

Monsieur David Rey demande qui contrôle la taille des haies sur le territoire communal. Monsieur le Président répond qu'il s'agit du Conseil communal avec le concours des employés communaux.

Monsieur André Rossier s'interroge sur le genre d'aménagement qui sera mis en place dans le cadre du projet de mobilité douce.

Monsieur le Président explique que le crédit d'étude voté permettra de définir l'aménagement nécessaire par rapport au Plan sectoriel vélo du canton qui imposera des règles.

A la question de savoir combien de fois est analysée l'eau potable, il est répondu que deux analyses annuelles sont effectuées dans le cadre de l'autocontrôle exigé par le canton.

Monsieur Marco Neva se renseigne sur l'aménagement de l'arrêt de bus de Granges-de-Vesin notamment s'il sera pourvu d'un abri et d'un passage pour piétons.

Monsieur le Président répond que ces aménagements sont effectivement prévus dans le cadre de ce dossier.

Monsieur Bernard Sciboz souhaite savoir s'il est prévu la pose d'un revêtement phono-absorbant sur la route cantonale qui traverse le village de Montet.

Monsieur le Président répond que le canton procède régulièrement à ce genre d'intervention selon un programme. Il n'est pour l'heure pas connu quand celui-ci aura lieu à Montet. Il indique par contre que le canton va procéder à une intervention de ce type pour la traversée du village de Frasses dans le courant de l'année prochaine voire en 2021.

Monsieur Johann Corminboeuf fait remarquer, s'agissant du nouveau mode des transports scolaires, que les enfants sont livrés à eux-mêmes depuis l'arrêt de bus de Montet jusqu'à l'école et trouve cette situation dangereuse du fait de la circulation existante.

Monsieur le Président indique qu'une réflexion est en cours concernant l'arrêt de bus de Montet. Il précise toutefois que le chemin de l'école est tout de même sécurisé à Montet (trottoirs sur toute la longueur du trajet).

Monsieur Hubert Pidoux se renseigne sur le loyer mensuel de la Poste pour la filiale postale ouverte au sein de l'administration communale ainsi que sur la durée du contrat de partenariat.

Monsieur le Président indique qu'il ne s'agit pas d'un loyer mais d'une rémunération en fonction du trafic qui transite par la filiale postale. Le montant estimé se trouve sous la rubrique 020.436.20 du budget et s'élève à environ CHF 18'000.-. Le contrat peut être dénoncé de part et d'autre moyennant un préavis de 6 mois.

Madame Florence Rossier s'interroge sur la situation du bâtiment communal des Chenevières à Montet.

Monsieur le Président précise que ce bâtiment va être mis en vente par la commune.

Monsieur Clément Leu relève que les marquages au sol effectués dans le village d'Aumont sont une réussite. Il encourage le Conseil communal à continuer dans ce sens.

Monsieur André Rossier souhaite aussi que le marquage des routes continue à Granges-de-Vesin pour éviter des accidents.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président adresse un merci tout particulier à Monsieur Jean-Marie Mollard, employé au service de la voirie depuis plus de 23 ans, qui va prendre une retraite bien méritée à la fin de cette année.

Monsieur Jean-Marie Mollard remercie Monsieur le Président pour ces paroles.

Monsieur le Président remercie encore les citoyennes et citoyens présents pour l'intérêt porté à la commune et la confiance témoignée. Il remercie également pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Au nom du Conseil communal, il souhaite à chacune et chacun une belle fête de Noël et ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'assemblée est levée à 21h et tous les participants sont invités à partager le verre de l'amitié.

Le Président

Le secrétaire

C. Péclard

D. Fasel